

L'UCC DE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- Obtenir une extension de compétences.
- S'adapter au marché de l'emploi.
- Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.
- Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.
- Un partenariat avec la Ligue de l'enseignement de Haute-Saône.

LE FINANCEMENT

Coût horaire de la formation : 12 €

Coût de la formation :

Pour la session de janvier à juin 2021 :

1932 € + 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

Pour la session de juin à juillet 2021 :

1680 € + 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

PRISES EN CHARGE POSSIBLES

FORMATION ÉLIGIBLE AU

CPF

Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au CPF de transition professionnelle, au Plan de développement des compétences, au contrat de professionnalisation, au contrat d'apprentissage, à la PRO-A (reconversion ou promotion alternance).

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi,...)

Nous contacter pour plus d'informations.

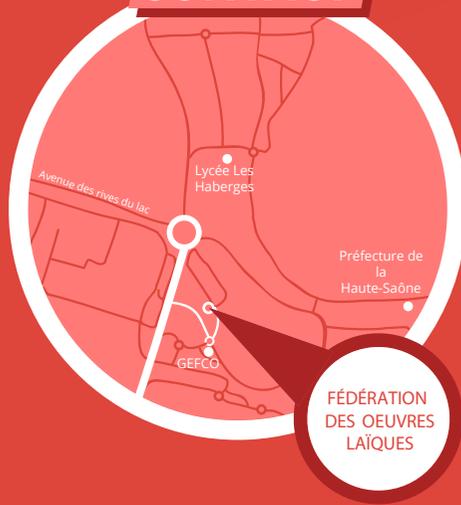
INFOS PRATIQUES

Horaires de la formation :

- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.
- Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.



PLAN & CONTACT



Fédération des Oeuvres Laïques

7 Rue de la Corne Jacquot Bournot, 70000 Noidans-lès-Vesoul

Tél. 03 81 96 70 92

www.trajectoire-formation.com

Contact : melitine.vallat@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Formation en alternance
En dehors des vacances scolaires

A

VESOUL

En partenariat avec



CC

Certificat Complémentaire au BPJEPS

2 SESSIONS :

DE JANVIER À JUIN 2021
OU DE JUIN À JUILLET 2021

Conception : Martin Sombsthay



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

LE MÉTIER

Le directeur d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants. Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, cette UCC permet de se mettre en conformité.

Ma vie, mon métier

« Grâce à l'UCC, je suis assuré de pouvoir continuer à diriger des ACM sans avoir toujours recours à une dérogation.

Mais au-delà de l'aspect réglementaire, avoir cette UCC, c'est une reconnaissance de ma capacité à diriger un ACM et un renforcement de mes compétences en la matière : par exemple, dans l'élaboration du projet pédagogique de la structure ou pour le recrutement des animateurs pour les vacances, je suis plus qualifié, je me sens plus confiant et plus crédible. »

LA FORMATION

CC : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (DACM) :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

Durée :

SESSION DE JANVIER À JUIN 2021 :

En centre de formation : 23 jours, soit 161 heures.

En stage pratique : 19 jours, soit 133 heures minimum en direction / direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs.

SESSION DE JUIN À JUILLET 2021 :

En centre de formation : 20 jours, soit 140 heures.

En stage pratique : 20 jours, soit 140 heures minimum en direction / direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs.

ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

• Tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

• Jeudi 19 mars 2020 à partir de 16h30.

Conditions d'accès à la formation :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être admis ou titulaire d'un :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Et justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une en ACM, d'au moins 28 jours.

Epreuves de sélection mensuelles :

DÉPÔT DE DOSSIER :

 2020
15
Dossier de candidature avant le 15 de chaque mois.

ÉPREUVES DE SÉLECTIONS :

 2020
VENDREDI
Tous les derniers vendredis de chaque mois, étude de cas écrite le matin.

 2020
SUR RDV
Entretien portant sur l'expérience du candidat et ses motivations.



Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.